

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2016

(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 9 février 2016 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Laurent Daulny, sur convocation adressée le 1^{er} février 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 22 – pouvoirs : 2 – votants : 24

Excusé(s) : M. MARTINET et sa suppléante Mme BERHAN, M. LANDOS (pouvoir à Mme DUPOIRIER)

Absent : M. BRIGAND

Assistent à la séance Nathalie Pavageau, Agnès Tixier, Sabrina Brossat des services de la communauté de communes, Marion Bergognon du Centre d'Animation du Pays Dunois.

Mme RICHAUD-EYRAUD Ana Sofia, trésorière est excusée.

M. Jean-Louis PAQUIGNON est élu secrétaire de séance

Décisions prises par délégation

Le Président présente les décisions qu'il a prises par délégation depuis la dernière séance.

- Signature d'un avenant au marché Tennis Lot 1 : travaux de tranchée pour le déplacement de la conduite d'électricité Haute Tension : 1 780 € HT
- Virement de crédits de Dépenses Imprévues pour alimenter le compte Intérêts des emprunts : 1 229 €

Le conseil prend acte de ces décisions.

Habitat :

Mise en place du nouveau dispositif d'amélioration de l'habitat privé.

L'étude pré opérationnelle lancée il y a un an à la demande de l'ANAH, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental a abouti à privilégier une organisation départementale pour la mise en place de 2 PIG (portant sur l'un sur l'adaptation, l'autre sur la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique) : le Département piloterait une équipe pluridisciplinaire qui interviendrait sur tout le territoire ; Afin de répondre aux exigences de l'ANAH en matière d'organisation du suivi-animation et pour atteindre les objectifs définis par cette dernière, le Département propose de recruter en contractuel sur la durée du programme (3 ans), une équipe pluridisciplinaire composée de 11 à 12 personnes réparties de la façon suivante selon 2 scénarii proposés :

- ⇒ Scénario 1 : Partage du territoire en 3 avec 3 animateurs, 2 techniciens, 3 conseillers en économie sociale et familiale (CESF), 2 postes de secrétariat, 1 architecte + des prestations complémentaires externalisées en fonction des besoins
- ⇒ Scénario 2 : Partage du territoire en 5 avec 5 postes d'animation, 2 postes de secrétariat, 2 postes de CESF, 1 poste de technicien et 1 poste de thermicien + des prestations complémentaires externalisées en fonction des besoins

Un autre technicien pourrait rejoindre l'équipe choisie si un partenariat avec des caisses de retraite se concrétisait.

Concernant les aspects budgétaires, le financement du suivi-animation serait réparti entre le Département, les EPCI signataires et l'ANAH. La contribution pour chaque EPCI serait calculée sur une clé de répartition basée sur les propriétaires occupants éligibles à l'ANAH. Dans tous les cas, elle serait moindre que le coût de l'animation de l'ancien PIG.

Afin que le Conseil Départemental puisse statuer sur ces propositions lors de sa prochaine assemblée, le conseil est appelé d'une part de se prononcer sur l'adhésion au portage départemental, d'autre part de se positionner sur un des 2 scénarii proposés.

Après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité :

- ⇒ Accepte que les PIG soient pilotés au niveau départemental
- ⇒ Emet un avis préférentiel pour le scénario 2, considérant qu'il privilégie la proximité avec le découpage du territoire en 5 zones

Jeunesse

Développement du Centre de ressources :

Projet d'Animation de la Vie Locale : phase Diagnostic

Le Centre d'Animation du Pays Dunois (CAPD) et la Communauté de Communes travaillent actuellement à l'élaboration du Projet d'Animation de la vie locale du CAPD. Ce projet a pour but d'élargir le domaine

d'intervention de l'association auprès d'un public de professionnels grâce à un espace de travail partagé collaboratif et de télétravail. Il vise aussi l'obtention de l'agrément Centre social auprès de la CAF. Remettre les habitants au cœur du projet, faire évoluer l'offre de services en prenant en compte les mutations sociétales liées aux nouveaux usages numériques, structurer l'association et améliorer sa communication externe et interne : tels sont les axes de travail de ce projet dont Marion Bergognon, animatrice au CAPD, assurera le pilotage. Elle prendra rendez vous dans chaque mairie pour évoquer les problématiques locales. Des réunions thématiques sont programmées, auxquelles sont associés les partenaires intéressés par les thèmes. Les conseillers sont invités à s'y inscrire s'ils le souhaitent.

Travaux : autorisation au Président pour lancer le recrutement de la maîtrise d'œuvre

Le Président informe les conseillers que suite à la décision prise lors de la séance précédente, l'achat du bâtiment contiguë au Centre de Ressources, pour son agrandissement et son développement a été réalisé. Il indique que dès que la phase diagnostic du projet d'animation sera terminée, il sera possible d'établir le cahier des charges nécessaire à la consultation d'un maître d'œuvre pour effectuer le projet de réhabilitation du bâtiment. Le conseil autorise le Président à lancer cette consultation dès qu'il sera possible.

Base VTT : convention 2016

Le nouvel animateur de la base VTT a été recruté. Les 3 communautés de Communes ont travaillé avec le Vélo Club Sostranien et les offices de tourisme pour mettre en place un planning d'activités pour l'animateur, rédiger une convention de partenariat et un prévisionnel financier pour 2016. Les coûts de fonctionnement et d'investissement de la base VTT sont divisés entre les 3 communautés de communes en fonction de la population. La participation sera versée directement à l'office de tourisme du Pays Sostranien, gestionnaire de la base (administratif et comptable). Le montant prévisionnel de la participation pour 2016 pour la CCPD sera de 6 043.25 € La convention doit être signée entre les 7 partenaires : les 3 communautés de communes du Pays Ouest Creuse, les 3 Offices de Tourisme et le Vélo Club Sostranien.

Le conseil communautaire à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention.

Tennis couvert : information sur les travaux

Le président rappelle que les travaux ont dû être interrompus en décembre en raison de la découverte d'une ligne Haute Tension lors des travaux de terrassement et qu'ERDF avait présenté un devis de 12 000 € environ pour son déplacement. Des recherches sur l'obligation de payer ont été faites par les services, et après argumentation juridique, ERDF a accepté de prendre en charge le déplacement, la comcom finançant uniquement l'ouverture de la tranchée (soit 1780 € HT). La ligne alimentant le collège, les travaux ne pourront être réalisés que pendant les vacances de février.

Tourisme

Mutualisation des sites :

Gilles Gaudon, vice-président en charge du Tourisme, explique que le Directeur Pierre Veysseix a fait le bilan de son activité 2015. Il en ressort la répartition suivante : H.Lépinat 33 % - Tuilerie 26% - Forteresse : 15 % - Intersites 26 %.

Le comité de suivi s'est réuni le 25 janvier et au vu de ce bilan a proposé de régulariser la situation avec le Syndicat Mixte de la Forteresse : en effet Pierre Veysseix est amené à intervenir régulièrement pour la mise en tourisme du site.

Pour l'année 2016 la répartition du temps de travail devra prendre en compte la préparation de la saison 2017 à l'Espace Monet Rollinat et pourrait donc être la suivante : H.Lépinat 25 % - Tuilerie 25% - Forteresse : 15 % - EMR 10 % Intersites 25 %.

Relation avec le syndicat mixte de la Forteresse de Crozant

Afin d'officialiser le temps consacré par Pierre Veysseix aux actions de mise en tourisme du site de la Forteresse, il est nécessaire de signer avec le syndicat une convention de mise à disposition à hauteur de 15 % de son temps de travail (sur la base de l'expérience du temps passé en 2015). Cette convention prévoit le remboursement exact des frais de personnel au prorata du temps de travail.

Par ailleurs un dédommagement de 5 775 € est sollicité auprès du syndicat au titre de l'année 2015.

Hôtel Lépinat :

Renouvellement de la convention avec TERRA Ignis

Dans le cadre de la mutualisation des sites, une convention est signée chaque année avec l'Association TERRA Ignis pour une mise à disposition de la salariée de l'association sur les périodes d'hiver. Il est proposé de reconduire cette convention selon les besoins de 2016 soit du 5 mars au 1^{er} avril et du 5 novembre au 18 décembre, aux mêmes conditions financières qu'en 2015.

Emploi occasionnel pour travail sur thématique randonnée pédestre des communes entrées en 2013 et 2014.

Gilles Gaudon explique que depuis l'entrée des nouvelles communes en 2013 et 2014, il n'a pas été possible de dégager du temps pour travailler sur cette thématique. Aussi la commission Tourisme propose-t-elle de recruter sur un emploi occasionnel de 2 mois un agent qui se consacrerait à cette mission. Cet agent assurerait le travail administratif (recherches cadastrales, dossier Préfecture, PDIPR si besoin, réalisation des cartes....) et le travail de terrain (étude technique des chemins, travaux à réaliser, portions à ouvrir avec le chantier d'insertion...). Le conseil valide cette proposition.

Finances/Economie

Echéance Bail Commercial SARL La Ligne Verte à Crozant au 30/06/2016 :

La SARL a prévenu qu'elle souhaitait renouveler le bail. A cette occasion, elle sollicite des travaux d'amélioration. Une visite des lieux a été effectuée par le Président et le vice président en charge des travaux. Il a été envisagé la réfection de la façade du bâtiment, l'isolation des sols et des travaux de moindre importance. Le chiffrage de ces travaux s'élève à 36 000 € HT environ.

Compte tenu que le bâtiment est mis à disposition par la commune de Crozant, que la comcom encaisse les loyers et que les travaux seront remboursés par les loyers au bout de 3 ans environ, le conseil accepte de les prendre en charge intégralement.

Orientations budgétaires : programmation des investissements

Hélène Faivre, vice présidente en charge des finances, indique que le résultat cumulé au 31.12.15 prenant en compte les restes à réaliser, permet de dégager un excédent d'exploitation disponible de l'ordre de 1 500 000 €.

Au vu des estimations de recettes et dépenses de fonctionnement il est évalué possible un prélèvement de 1 000 000 € pour le financement de la section d'investissement.

Compte tenu de cet excédent disponible pour l'investissement, des projets mis en route et des subventions auxquels ils peuvent prétendre, le conseil décide de programmer les investissements suivants : Aménagement Espace Monet Rollinat, Aménagement de la salle La Palestel, Tiers Lieux : acquisition bâtiment et M. Œuvre jusqu'à phase APD.

Par ailleurs une enveloppe de 300 000 € est ouverte pour les fonds de concours aux communes ainsi que 65 000 € à DORSAL pour le reliquat de la phase pilote de l'aménagement numérique.

Réunion CDCI

Le Président évoque la réunion informelle qui a eu lieu le 4 février. Il regrette que la position de la comcom n'ait pas été clairement exprimée. Il informe le conseil que sur proposition de Gilles Gaudon à la réunion de l'AMAC du 6 février, il a été décidé que les Présidents de Comcom non représentés à la CDCI seront invités (sans voix délibérative) aux prochaines réunions de CDCI et pourront ainsi entendre les débats.

La séance est levée à 21 H 35